Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 67/1976 (1976)

Artikel: Chronique scolaire de la Suisse
Autor: Blanc, Emile
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-116553

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire de la Suisse

1. Chronique portant sur les événements suisses et régionaux et sur ceux qui touchent plusieurs cantons

Comme les années précédentes, cette chronique 1976 relatera avant tout le mouvement éducatif qui concerne l'ensemble du pays à travers des mesures prises par la Confédération ou ses divers services ou par des instances suisses ou intercantonales. Une place sera réservée également aux événements qui ont une portée régionale ou qui concernent un certain nombre de cantons n'appartenant pas à une même région.

Pour obtenir des informations sur l'évolution de l'enseignement durant l'année 1976 dans chacun de nos cantons et dans les pays qui nous entourent, on est prié de se reporter aux Bulletins N°s 56, 57, 58 et 59 du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (Palais Wilson, 1211 Genève 14).

2. Nouvelles dispositions légales prises ou projetées par des instances fédérales

ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES (EPF)

Projet de loi sur les EPF

La Commission fédérale d'experts a approuvé, après sa mise au point par un comité de juristes, un nouveau projet de loi sur les EPF. Elle l'a transmis au Département fédéral de l'intérieur qui, après l'avoir examiné dans ses rapports avec le projet de loi sur l'aide aux universités et sur la recherche scientifique, le soumettra à la consultation des milieux concernés.

Règlement des examens de diplôme

Une modification du 29 janvier 1976 approuvée par le Conseil fédéral le 7 avril 1976 concerne la répétition partielle des épreuves finales.

Institut annexe des EPF au Tessin

Le Conseil fédéral a accepté un postulat en vue de créer un tel institut au Tessin qui favoriserait la mise en place d'un centre universitaire cantonal.

LOI SUR L'AIDE AUX UNIVERSITÉS ET SUR LA RECHERCHE

Après avoir engagé une procédure de consultation, le 1er décembre 1975, sur les deux avant-projets de lois portant, l'un, sur la recherche scientifique; l'autre, sur la révision de la loi sur l'aide aux universités, le Conseil fédéral a décidé, le 19 mai 1976, que ces deux domaines feront l'objet d'un seul texte légal; texte qu'il a fait élaborer et qu'il a approuvé le 4 octobre 1976.

LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 20 septembre 1963, entrée en vigueur le 15 avril 1965, suit son cours normal. La procédure de consultation de l'avant-projet de loi s'étant achevée à la fin de l'année 1975, le projet de loi a été élaboré en conséquence. Il sera ainsi soumis prochainement aux Chambres fédérales accompagné par le message circonstancié du Conseil fédéral.

ARTICLES CONSTITUTIONNELS SUR L'ENSEIGNEMENT

La révision de ces articles demeure l'une des préoccupations du Département fédéral de l'intérieur (DFI); mais les nouveaux textes ne seront pas présentés au Législatif fédéral avant l'adoption des deux lois précédentes (Recherche et aide aux universités, formation professionnelle). Le Conseil fédéral est en effet résolu à placer le développement de l'éducation au premier rang des priorités de l'action gouvernementale, selon une déclaration du chef du DFI.

ÉCOLES SUISSES À L'ÉTRANGER

Loi fédérale sur l'aide aux écoles suisses à l'étranger

Adoptée le 4 octobre 1974, cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 1976, ainsi que son ordonnance d'application.

Commission extra-parlementaire

Une Commission extra-parlementaire permanente a été constituée le 1er avril 1976 pour les questions intéressant les écoles suisses à l'étranger. Composée de douze membres, cette Commission est chargée de suivre le développement de ces écoles et de les conseiller dans les domaines de la politique scolaire et de la pédagogie.

Ecole suisse de Madrid

Créée en 1968, reconnue par la Confédération en 1971, cette école suisse en Espagne vient d'inaugurer ses nouveaux bâtiments qui lui permettront d'accueillir quatorze classes et quatre cents élèves.

GYMNASTIQUE ET SPORTS POUR LES APPRENTIS

L'ordonnance fédérale sur l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles professionnelles du 14 juin 1976 fait obligation aux cantons d'instituer cet enseignement obligatoire au plus tard au début de l'année scolaire 1986/1987.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS D'EXAMENS POUR LES PROFESSIONS MÉDICALES

Examens de médecine

Une ordonnance du DFI s'inspire des expériences menées depuis 1969 et constitue une alternative au règlement actuel.

Examens de médecine dentaire

Le Conseil fédéral a modifié le règlement en vigueur en tenant compte des expériences de ces deux dernières années (traitement de patients considéré aussi comme travail d'examen).

Examens de médecine vétérinaire

La révision des examens par le Conseil fédéral tient compte des nouveaux programmes et des nouvelles méthodes de formation.

BOURSES POUR LES ÉTUDIANTS SUD-VIETNAMIENS

La Confédération et les quatre cantons universitaires de la Suisse romande ont alloué des bourses d'études d'un montant global de 1 800 000 francs aux sept cents étudiants du Sud-Vietnam qui ont bénéficié du droit d'asile en Suisse.

3. Activités des organes de la politique suisse de l'éducation et de la recherche

Il s'agit des organes qui publient conjointement «Politique de la science». Toutefois, en raison du rôle qu'elle joue dans la politique scolaire suisse, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique fait l'objet d'une présentation séparée au § 5.

CONSEIL SUISSE DE LA SCIENCE (CSS)

Parmi les activités du CSS qui ont touché plus spécialement le domaine éducationnel, on peut citer:

Le troisième rapport sur le développement des universités

L'élaboration de ce troisième rapport a été l'un des points principaux du programme de travail du CSS. Ce rapport doit en effet être achevé à la fin de l'année 1976. Plusieurs groupes de travail ont préparé des chapitres particuliers qui ont été examinés en séance plénière au cours de deux journées d'études. Le rapport traitera notamment:

- des objectifs et des tâches de l'université;
- des buts du secteur postobligatoire et de ses perspectives de développement;
- de l'offre en formation et de l'organisation des études.

L'examen des programmes nationaux de recherche

Le CSS a évalué la 2e série de programmes, sur la base des résultats d'une large consultation des universités et de l'administration fédérale, et avec la collaboration d'experts. Parmi les cent propositions de programmes nationaux, huit furent retenues. Les choix du Fonds

national étant très voisins, le Département fédéral de l'intérieur va finalement soumettre au Conseil fédéral une liste de neuf propositions dont les quatre premières sont considérées comme prioritaires et parmi celles-ci: *la recherche en matière d'éducation.*

La prise de position sur le projet de loi fédérale sur la formation professionnelle

Après avoir entendu le vice-directeur de l'OFIAMT, le CSS a émis une série de considérations générales au sujet de ce projet de loi, dont les principales peuvent se résumer ainsi:

- avoir une vue d'ensemble sur l'enseignement supérieur. Ce qui implique que l'université doit être aussi considérée du point de vue de sa dépendance à l'égard des autres domaines de formation: écoles techniques supérieures, formation des enseignants, autres voies de formation du secteur postobligatoire;
- accorder à l'éducation permanente et aux possibilités de perfectionnement toute l'importance qu'elles méritent;
- atténuer la séparation qui existe entre la formation professionnelle et l'enseignement secondaire général;
- offrir des possibilités de combinaisons de formations au lieu de favoriser une trop grande diversification.

FONDS NATIONAL SUISSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (FNS)

Prise de position du Conseil de fondation du FNS sur les avant-projets de lois sur la recherche et sur l'aide aux universités

Le Conseil de fondation du FNS a préconisé l'élaboration d'une loi unique pour ces deux domaines complémentaires que sont l'enseignement et la recherche fondamentale: le FNS étant appelé à jouer son rôle d'organe subsidiaire dans l'encouragement de la recherche universitaire.

Programmes nationaux de recherche

a) *Leur place dans le budget global de 1976.* Sur les 116 millions de francs accordés au FNS pour l'année 1976, 8 millions sont réservés pour la mise en train des quatre premiers programmes nationaux retenus:
   - problèmes fondamentaux du cycle de l'eau en Suisse;
   - prophylaxie des maladies cardio-vasculaires;
   - problèmes d'intégration sociale en Suisse;
   - recherche et développement dans le domaine de l'énergie.

b) *Les nouveaux organes créés à cet effet dans le cadre du Conseil national de la recherche du FNS*
   - Une Division des programmes nationaux de recherche de douze membres;
   - quatre groupes d'experts de six à dix membres: un groupe pour chacun des quatre programmes nationaux déjà choisis et mentionnés ci-dessus.

Collaboration du FNS à la Fondation européenne de la science (FES)

La FNS participe activement aux travaux de la FES qu'il a contribué à créer en 1974. La FES est une association regroupant 40 institutions d'encouragement de la recherche de 16 pays européens et qui a son siège à Strasbourg.

CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUISSE (CUS)

Durant l'année écoulée, la CUS a continué de redoubler d'efforts en faveur des étudiants en médecine afin d'éviter d'introduire un numerus clausus.

Résultats de l'inscription préalable 1976 pour les étudiants en médecine

Pour la rentrée d'automne 1976, 1787 candidats se sont préinscrits contre 1700 en 1975. Et si on tient compte – comme l'an dernier – de 17% de défection, il manque donc 70 à 80 places dans les sept universités suisses qui accueillent des étudiants débutants. Mais comme la Suisse romande a 120 places en réserve, on a bon espoir de transférer vers les universités romandes les 200 étudiants alémaniques qui ne trouveraient pas de place dans les facultés germanophones.

Enquête sur les transferts d'étudiants en médecine en 1973 et 1974

Afin d'opérer ces transferts dans les meilleures conditions possibles, une enquête a été effectuée auprès des étudiants transférés en 1973 et 1974. L'analyse des réponses a montré que la majorité des étudiants estiment avoir profité du transfert au plan personnel, mais pas au plan des études.

CONFÉRENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITÉS SUISSES (CRUS)

Déclaration du 5 mars 1976

Des décisions d'une grande portée devant être prises dans un proche avenir concernant l'enseignement supérieur, la CRUS a tenu à affirmer quelques principes directeurs dans une déclaration en six points développés sous les titres suivants: La mission de l'université / L'action des hautes écoles / L'accès aux hautes écoles / La liberté de recherche et d'enseignement / La gestion autonome des hautes écoles / Le développement des hautes écoles.

Principales activités déployées

Outre les sessions annuelles et les représentations auprès des conférences nationales ou internationales, la CRUS déploie des activités importantes dans le cadre de plusieurs commissions qui s'occupent:

- de la *réforme des études*: en collaboration avec la CUS, cette commission a plus spécialement considéré les problèmes liés au commencement des études;
- de la *planification universitaire*: les trois groupes de travail composés de membres de cette commission se sont penchés respective-

ment sur les tâches de l'université, sa structure et son personnel, les instruments de planification universitaire;
- des *immatriculations*: cette commission a notamment examiné le problème de l'immatriculation des instituteurs brevetés et celui de la collaboration avec la Commission fédérale de maturité (des experts nommés par la Commission des immatriculations visiteront les gymnases avec les membres de la Commission fédérale de maturité et prendront part aux examens);
- des *examens d'admission des étudiants étrangers*: en 1975, sur les 355 candidats inscrits, 231 se sont présentés aux examens et 132 ont réussi.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE (OFSR)

Participation de l'OFSR aux travaux de la Commission fédérale de maturité (CFM)

La Section de l'éducation et de la relève scientifique de l'OFSR assure le secrétariat de la CFM et prend ainsi part activement aux tâches toujours plus lourdes de la CFM. Parmi ces dernières, on peut citer:

a) *Les visites d'écoles et les propositions de reconnaissance fédérale*. Comme toute proposition de reconnaissance fédérale d'une école ou d'une section d'école nécessite au moins une visite préalable de plusieurs experts de la CFM portant sur l'école en activité et sur les examens, le travail qui en résulte est d'importance. D'autant plus que sur la base des seules visites effectuées en 1973 et 1974 ce ne sont pas moins de trente-trois écoles ou sections d'écoles qui ont été reconnues!

b) *L'organisation des examens fédéraux de maturité*. En 1975, le nombre total des candidats aux examens fédéraux de maturité a été de 1882 (1860 en 1974), y compris les premiers examens partiels (890), les examens complémentaires pour Suisses de l'étranger (64) et ceux des réfugiés (41). Les 559 examens réussis (complets et 2e partiels) A (4), B (299), C (222), D (19), E (15). (A noter que les certificats de types D et E étaient les premiers du genre à être délivrés.)

Activité de l'OFSR en faveur des avant-projets de lois sur l'aide aux universités et sur la recherche

Le professeur Hochstrasser, directeur de l'OFSR, a prononcé une conférence lors de l'Assemblée annuelle de l'Association suisse des professeurs d'université le 24 janvier 1976, à Genève, sur le thème «Université et Etat»; il a demandé aux membres de cette association de soutenir activement les deux projets de lois.

4. Autres institutions dépendant totalement ou partiellement de la Confédération

ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES

Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ)

a) *Croissance modérée des effectifs*. Cette croissance continue mais modeste de l'EPFZ est attestée par le tableau ci-dessous:

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Nombre total d'étudiants	6776	6864	6868	6900	6996	7065

b) *Planification*. Sur la base du nouveau règlement du 18 mai 1976 de l'EPFZ, la Commission de planification et la Conférence d'information ont été constituées, puis elles ont tenu une première séance en commun le 7 juillet 1976.

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)

a) *Fin de l'accroissement continu des effectifs*. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'effectif total des étudiants a cessé de croître, en 1975, pour diminuer légèrement ainsi que le montre le tableau qui suit:

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Nombre total d'étudiants	1455	1619	1709	1771	1843	1818

A noter qu'en 1975 l'ensemble des dix hautes écoles suisses comptaient 1960 étudiants de plus que l'année précédente et que sur un total de 52 623 étudiants inscrits il y avait 10 113 étrangers. Et comme le nombre de ces derniers est en légère diminution, le taux d'augmentation des étudiants suisses est d'environ 4%.

b) *Rapport d'activité et rapport scientifique 1975*. Outre le rapport d'activité habituel, l'EPFZ a publié un rapport scientifique qui résume les recherches entreprises dans tous les instituts et qui signale les publications et les thèses.

CENTRE SUISSE DE DOCUMENTATION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION (CESDOC)

Intensification des activités habituelles du CESDOC

a) *Fonction de documentation:* augmentation régulière de la documentation cataloguée ou classée (textes légaux, plans d'études et brochures d'information sur les écoles des divers degrés et des différents types, manuels en usage dans les divers cantons, périodiques, monographies, rapports et documents de travail concernant les organisations internationales);

b) *Fonction d'information:* accroissement notable des informations communiquées (par téléphone; à des visiteurs; sous forme de lettres, d'articles ou de rapports) et des publications diffusées (bulletins d'information du CESDOC, bibliographie pédagogique suisse 1975, statistique scolaire suisse 1974/1975, participation à diverses revues pédagogiques et notamment aux bulletins d'information de la CDIP);

c) *Fonction de représentation:* comme institution commune de la Confédération et des cantons, le CESDOC se trouve dans une position privilégiée pour représenter l'une et les autres auprès d'instances internationales (UNESCO, OCDE, Conférence permanente des ministres européens de l'éducation, Conseil de l'Europe, Fondation du baccalauréat international) ou au sein d'organes ou de commissions suisses (17 au total pour le CESDOC et le Secrétariat de la CDIP).

Poursuite de tâches récentes ou nouvelles dans lesquelles le CESDOC est impliqué

a) *Développement du secteur «Planification et études prospectives»:* développement qui s'impose pour donner toute leur efficacité aux travaux engagés par d'autres institutions (Bureau fédéral de statistique, Conseil suisse de la science, ...) en matière éducationnelle qui font de plus en plus appel à la collaboration du CESDOC dans ce domaine.

b) *Poursuite des études tendant à créer un Système suisse de documentation et d'information en matière d'éducation.* Il s'agirait d'approfondir les travaux préparatoires du Groupe de travail «Documentation éducationnelle» créé le 10 mars 1975 par le Département fédéral de l'intérieur avec l'accord de la CDIP. Ce Groupe a en effet remis son rapport en octobre 1976 et il a préconisé de faire continuer ses travaux par une Commission suisse de la documentation en matière d'éducation, secondée par un chargé de mission et avec la collaboration d'une Association suisse des centres de documentation pédagogique. En outre, ce Groupe a suggéré que l'on applique le système proposé à un petit groupe de centres de documentation. Dans les deux cas – travaux envisagés et expérience proposée – le CESDOC serait impliqué très directement et très activement.

CENTRE SUISSE DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, AARAU

Comme le CESDOC, c'est une institution commune de la Confédération et des cantons depuis la fin de 1974. Ce Centre a complété et renouvelé ses tâches habituelles comme le montre l'extrait de ses activités:

Enquête permanente pour la recherche éducationnelle

Jusqu'à ce jour, 86 projets de Suisse alémanique et 23 de Suisse romande ont été transmis à 626 destinataires (dont 95 à l'étranger).

Comme nouveauté, il faut signaler que ces informations sont spécialement traitées pour la publication du Conseil de l'Europe «EUDISED, Bulletins R & D» (Système européen de documentation et d'information en matière d'éducation; Recherche et Développement). En outre, un accord a été conclu avec quatre organes de la presse pédagogique afin qu'ils présentent certains de ces projets à leurs lecteurs.

Service de recherches bibliographiques sur ligne

Mis en marche en automne 1976 sur une base électronique, ce Service devrait permettre une rationalisation de la documentation et pourrait être utile aux programmes nationaux de recherche.

Deuxième séminaire sur la recherche en matière d'apprentissage

Il a donné lieu à un rapport qui tente de cerner des thèmes de recherches résultant de la pratique de l'enseignement de la langue maternelle durant la scolarité obligatoire.

5. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Séance commune avec les Directeurs cantonaux de l'économie publique du 6 novembre 1975

Première du genre, elle a été consacrée à des problèmes d'actualité touchant les deux Conférences:

- projet de loi fédérale sur la formation professionnelle: présenté par le directeur de l'OFIAMT, M. Bonny;
- problèmes liés au recyclage et au perfectionnement professionnels;
- politique des bourses d'études et de formation;
- écoles du degré diplôme;
- jeunesse et économie.

Assemblée plénière du 11 mars 1976

Au cours de cette séance de travail, les questions suivantes ont été traitées:

- les jeunes et le marché du travail: adoption d'un préavis sur le rapport de l'OFIAMT;
- le regroupement et le transfert des institutions de la CDIP à Berne: la Conférence y a renoncé;
- les relevés statistiques scolaires: la Conférence a demandé de les étendre aux enseignants ainsi qu'à la carrière scolaire des élèves après la scolarité obligatoire.

Assemblée plénière du 14 mai 1976

Ont été adoptés ce jour-là:

- les principes régissant la contribution des cantons sans université au titre des études en médecine clinique: ce qui impliquera, pour ces cantons, une dépense annuelle de 2 millions de francs en 1978 et 1979;

– un texte complétant les principes sur la scolarisation des enfants des migrants;
– les comptes 1975 et les budgets 1976 de ses institutions.

Séance des Chefs DIP de la Suisse alémanique du 18 juin 1976

L'ordre du jour comportait les points suivants:

– l'état de la coordination en Suisse alémanique (notamment pour l'enseignement du français et de la mathématique);
– le développement des universités suisses et ses implications pour la Suisse germanophone;
– le chômage des enseignants et les mesures à adopter.

Assemblée ordinaire des 28 et 29 octobre 1976 à Stans

a) *Déclaration du Chef du Département fédéral de l'intérieur.* Hôte de la Conférence, M. Hürlimann a affirmé que le Conseil fédéral tenait à donner une priorité à l'éducation et à la recherche en dépit des difficultés financières actuelles de la Confédération.

b) *Exposé du Président de la CDIP.* M. Gilgen a tenu à faire le point de la situation en abordant les trois thèmes suivants:
   – le Concordat sur la coordination scolaire de 1970 doit continuer à inspirer l'action de la CDIP: les progrès réalisés sont variables avec les régions mais ils sont sensibles et irréversibles;
   – les restrictions financières ne doivent pas empêcher de progresser en éducation, mais un choix de priorités s'impose: enseignement de langue II, mathématique, harmonisation du régime des bourses;
   – la récession risque d'amener une sélection plus rigoureuse mais aussi un sens plus prononcé de la discipline.

c) *Principales décisions prises par la CDIP*
   – Poursuite des études prospectives concernant les variations des effectifs scolaires et leurs conséquences;
   – recherche des modalités devant permettre aux titulaires d'un brevet d'enseignement primaire d'accéder à l'université;
   – concertation entre les cantons pour lutter contre le chômage des enseignants qui risque de s'accentuer au cours des deux prochaines années.

ORGANES PERMANENTS DE LA CDIP

Comité de la CDIP

Les mandats des trois membres qui arrivaient à la fin de leur première période ont été reconduits pour quatre ans (MM. Gilgen, Jeanneret et Zufferey). En outre M. Gilgen a été réélu président du Comité et de la CDIP pour une nouvelle période.

Comme d'ordinaire, le Comité a préparé toutes les séances plénières de la CDIP et procédé aux diverses nominations qui sont de son ressort.

Commission des secrétaires généraux

Au cours de ses huit séances dont deux de deux jours elle a élaboré les nombreux dossiers soumis au Comité.

Commission pédagogique (CP)

Au cours de l'année écoulée, la CP a tenu six séances plénières et ses membres ont été très absorbés par leur participation aux travaux des divers groupes dans lesquels ils sont répartis et qui concernent les domaines suivants:

a) *Les langues étrangères*. Après l'adoption par la CDIP, en octobre 1975, des recommandations à l'intention des cantons, la Commission d'experts a été remplacée par un groupe restreint et le Secrétariat scientifique a été réduit. La tâche de ces nouveaux organes est de favoriser la collaboration entre les cantons et les régions dans les expériences engagées au niveau de la scolarité obligatoire.

b) *La mathématique*. Le Groupe mathématique de la CP poursuit sa recherche d'un consensus sur le renouvellement de cet enseignement en organisant son Forum annuel et en faisant connaître ses résultats. C'est ainsi que les travaux des huit groupes constitués lors du 1er Forum du Gurten/Berne (4-6 novembre 1975) ont fait l'objet d'un Bulletin de la CDIP. Le 2e Forum a eu lieu à Interlaken (1-3 décembre 1976) avec cent participants de toutes les régions de la Suisse.

c) *La formation des enseignants*. Le groupe ad hoc de la CP a notamment adopté la procédure d'évaluation de la consultation du rapport «Formation des maîtres de demain».

d) *Le perfectionnement des enseignants*. A la suite de l'enquête de 1974, une liste des tâches nécessitées par le perfectionnement des maîtres de la scolarité obligatoire a été dressée et un mandat a été rédigé par le Groupe perfectionnement des enseignants de la CP. Approuvé le 14 mai 1976 par le Comité de la CDIP, ce mandat prévoit notamment l'engagement d'un nouveau collaborateur du CESDOC pour assurer le secrétariat du Groupe et mener tous les travaux préparatoires.

e) *Les plans d'études*. Un bulletin d'information de la CDIP sur l'état des plans d'études en Suisse et sur leurs exigences va être publié. La documentation réunie à cet effet a servi de base à une session de travail tenue à Interlaken (16-18 septembre 1976) sur le thème: «Structure des plans d'études, réforme et coordination.»

f) *Les innovations*. Le Groupe innovation de la CP a procédé à des échanges entre les responsables des expériences engagées ou projetées dans les diverses parties du pays. Une réunion de travail est prévue en 1977 sur le sujet «Innovation et évaluation» et serait organisée avec le Comité pour la recherche en matière d'éducation du Conseil de l'Europe.

Commission de l'enseignement secondaire (CES)

Devenue commission permanente de la CDIP depuis le 30 décembre 1975, la CES a tenu une dernière séance – dans son ancienne composition – le 5 décembre 1975 puis – dans sa nouvelle composition – le 29 mars 1976. Ayant reçu mandat de la CDIP (séance du 11 mars 1976) d'étudier la réduction du nombre des types de maturité, d'une part, et la réduction des disciplines de maturité, d'autre part, la CES a constitué deux groupes de travail distincts qui doivent lui présenter des propositions dans ce sens. La CES attend aussi les résultats de l'évaluation de la consultation du rapport «Formation des maîtres de demain» ainsi que le projet de rapport final de la Commission «Ecoles du degré diplôme».

Commission suisse pour les moyens d'enseignement audio-visuels et l'éducation aux mass media (COSMA)

Au cours de sa première année d'existence, la COSMA a défini son mandat et précisé son organisation. C'est ainsi qu'elle a prévu deux sections: l'une, pour la Suisse alémanique; l'autre, pour la Suisse romande et le Tessin. Chaque section disposant de deux sous-commissions: production et cours. Les questions intéressant l'ensemble du pays sont de la compétence du Bureau: président et secrétaire de la COSMA, présidents des deux sections et des quatre sous-commissions. A l'avenir, la COSMA n'accordera plus de subventions à des institutions mais elle financera des projets.

a) Section de la Suisse alémanique

– La sous-commission de production a retenu quatre des sept projets qui lui ont été soumis.
– La sous-commission des cours a financé certains cours déjà préparés par des communautés de travail dans cette phase intermédiaire.

b) Section de la Suisse romande et du Tessin

– La sous-commission production a soutenu deux projets venant d'enseignants et des projets de cinéastes. Elle étudie aussi un projet de contrat à proposer aux auteurs.
– La sous-commission des cours a décidé de donner son appui à «Rencontres Ecole et Cinéma de Nyon» et à «Cinema e gioventù». Elle organisera aussi une manifestation de deux jours (réalisations audio-visuelles d'enseignants; films documentaires).

COMMISSIONS NON PERMANENTES DE LA CDIP

Commission pour la politique des bourses

Les «Thèses pour une politique suisse des bourses» exposées à la fin du rapport de la Commission (Bulletin d'information N° 4 de la CDIP de septembre 1975) ont été approuvées par la CDIP. La Com-

mission a toutefois été chargée de suivre les développements dans ce secteur des bourses et d'étudier de plus près certains points.

Commission d'étude pour les écoles du degré diplôme

Constituée au printemps 1975, cette Commission a tenu cinq séances en 1975/1976. Le rapport préliminaire sur les idées forces a été présenté à la presse en février 1976 et soumis en consultation jusqu'au 31 août 1976. Les réponses ont été nombreuses et sont venues de tous les milieux. La Commission va en tenir compte pour élaborer son rapport final qui devrait être soumis à la Commission de l'enseignement secondaire durant le premier semestre 1977.

INSTITUTIONS DE LA CDIP

Secrétariat général de la CDIP

a) *Tâches de participation à des commissions et conférences.* Le Secrétaire général et ses collaborateurs directs ont consacré une part notable de leur activité aux travaux des divers organes de la CDIP ou à ceux de certaines commissions fédérales ainsi qu'à ceux d'organisations internationales. Cette participation directe a permis au Secrétariat de recueillir des informations et une documentation précieuses dont il fait ensuite bénéficier toutes les instances suisses ou étrangères lors de la diffusion de ses rapports et bulletins d'information.

b) *Tâches d'information.* Outre l'annuaire de la CDIP «Politique de l'éducation» et en plus de sa participation à la rédaction de «Politique de la science» et des Bulletins du CESDOC, la CDIP a continué d'intensifier sa propre diffusion de nouvelles scolaires en publiant quatre nouveaux Bulletins d'information sur les langues, l'enseignement secondaire et la mathématique.

Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS) à Lucerne

a) *Application des nouveaux statuts de décembre 1974.* Le CPS est depuis le début de 1975 (7e année d'existence) subordonné au Comité de la CDIP. Son Comité directeur comprend treize membres et a tenu deux séances en 1975 et deux en 1976.

b) *Cours organisés en 1975 et 1976.* Durant l'année 1975/1976, le CPS a organisé 29 cours et une semaine d'études, alors que pour l'année 1976/1977 il en a prévu 39 ainsi qu'une douzaine de journées d'études régionales et cantonales ouvertes aux enseignants de tout le pays. Les cours de 1975/1976 ont été fréquentés par 1100 professeurs et hôtes.

c) *Evaluation des cours de 1974 à 1976.* Une enquête a été lancée en été 1976 auprès de tous les participants. Les premiers résultats sont très encourageants.

d) *Groupes de travail.* La préparation de certains cours a nécessité la constitution de douze groupes de travail avec 80 enseignants des degrés secondaire et tertiaire.

Secrétariat scientifique de la Commission d'experts pour l'enseignement des langues vivantes

a) *Dissolution de la Commission d'experts.* Elle a eu lieu le 24 août 1976. Mais auparavant la Commission a publié le Bulletin d'information N° 7 de la CDIP sur «La conception de l'enseignement et le manuel».

b) *Enseignement précoce du français en Suisse alémanique.* Le Centre intercantonal des éditions scolaires a chargé une équipe de concevoir un manuel pour les 4e et 5e années scolaires. Le nombre des classes expérimentales de 4e année est actuellement le suivant dans les divers cantons: AG (9), BL (38), FR (toutes), LU (33), SO (20), ZH (64); celui des classes de 5e est de: SO (9), SG (10) et celui des classes de 3e est de: VS (42). Une enquête a été menée pour connaître l'opinion des enseignants impliqués dans ces expériences: l'évaluation des réponses est en cours.

c) *Formation et perfectionnement des enseignants pour l'enseignement du français.* Des cours intensifs de deux semaines ont eu lieu en Suisse romande et un cours d'été de quatre semaines à l'Université de Brest.

d) *Information.* Outre le Bulletin N° 7 déjà cité, la CDIP a publié le Bulletin d'information N° 5 en novembre 1975 sous le titre: «Contribution à l'enseignement des langues vivantes».

6. Conférences régionales de la CDIP

CONFÉRENCE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (BE, FR, GE, NE, TI, VD, VS)

La Conférence a consacré ses principaux efforts aux problèmes suivants:

La reprise des émissions de radio-télévision

Dans ce but, une Commission romande a été constituée; présidée par le conseiller d'Etat Simon Kohler, elle groupe des représentants des Départements, de la Direction RTSR et des associations professionnelles.

L'introduction précoce de l'enseignement de l'allemand

Le délégué à la coordination de cette introduction, M. Lang, en étudie toutes les implications pédagogiques et financières.

La participation au Salon de l'enfance, à Lausanne, en mai 1977

Des groupes de travail mettent au point les diverses réalisations.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE DU NORD-OUEST (AG, BE, BL, BS, FR, LU, SO)

La Convention scolaire régionale étant entrée en vigueur avec l'année scolaire 1975/1976, la Conférence a porté ses efforts sur les domaines suivants:

Enseignement du français

S'appuyant sur les recommandations de la CDIP, la Conférence a demandé aux cantons du N.-O. d'adopter, avant le printemps 1978, les textes légaux qui permettent l'enseignement précoce du français; un enseignement qui devrait débuter dans toutes les classes de 4e ou de 5e année scolaire dès 1985.

Enseignement de la mathématique

La Commission et son Groupe de travail comptent soumettre leurs propositions relatives à l'ensemble de la scolarité obligatoire à la fin de l'année 1976. Une harmonisation des moyens d'enseignement est également recherchée: la procédure à adopter devrait être examinée en juin 1977.

Enseignement de l'histoire

La Conférence a décidé de publier par étapes le manuel «L'histoire mondiale en images» et d'inviter les cantons participant à l'expérience à communiquer leurs observations à la Commission compétente.

Education musicale

Le rapport de la Commission est en consultation depuis le 1er mars 1976.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE CENTRALE (LU, NW, OW, SZ, UR, VS, ZG)

Au cours des cinq séances de l'année écoulée, les délibérations ont porté essentiellement sur les problèmes suivants:

Reconnaissance des diplômes décernés par les écoles normales

Le texte de reconnaissance réciproque adopté par la Conférence le 10 décembre 1975 a été ratifié par tous les cantons de Suisse centrale.

Convention avec la Conférence intercantonale des enseignants de fin de scolarité obligatoire

Cette Convention qui porte sur la formation des maîtres dans l'enseignement pratique a été reconduite pour cinq ans.

Réforme du 2e cycle de la scolarité obligatoire

Elle est menée par le Centre de consultation pour les questions scolaires qui a constitué des groupes de travail pour étudier les problèmes suivants: horaire commun pour ce 2e cycle, formation des enseignants, sélection des élèves, orientation scolaire et professionnelle, intégration des classes auxiliaires, manuel unique d'enseignement de l'allemand.

Aménagement du 1er cycle de l'enseignement gymnasial

Une série de directives ont été adoptées en vue d'harmoniser les horaires au niveau de la région.

CONFÉRENCE DE LA SUISSE ORIENTALE (AI, AR, GL, GR, SG, SH, TG, ZH)

La Conférence a tenu trois séances alors que la Conférence des secrétaires et la Commission des cours se sont réunies chacune à six reprises pour examiner les questions suivantes:

Enseignement du français à l'école primaire

Un examen préalable des objectifs et des programmes des degrés scolaires concernés a été décidé pour faire une place au français.

Enseignement secondaire de demain

Les recommandations du rapport d'évaluation de la consultation ont été accueillies avec une certaine réserve et des modifications ont été demandées.

Enseignement mathématique

Les travaux de la Conférence d'experts et les efforts du Groupe de travail spécial n'ont pas encore abouti à des résultats immédiatement utilisables. On compte sur le Forum suisse pour arriver à un rapprochement des conceptions.

Harmonisation des disciplines centrales

Cet objectif est poursuivi par la Commission des cours en vue d'une coordination à long terme. Des cours de perfectionnement ont été organisés dans ce but.

7. Quelques tendances du mouvement éducatif qui se retrouvent dans plusieurs cantons

PRÉPARATION DE L'INTRODUCTION PRÉCOCE DE LA DEUXIÈME LANGUE NATIONALE

Après l'acceptation par la CDIP, en octobre 1975, des recommandations de la Commission d'experts, tous les cantons ont été impliqués sous les formes suivantes:

- au sein des Conférences régionales, pour se concerter sur les modalités d'introduction: choix de l'année et des moyens d'enseignement, forme du perfectionnement, ...
- séparément, pour préparer les bases légales dans leurs lois ou règlements scolaires.

RECHERCHE D'UNE MEILLEURE HARMONISATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Comme cette harmonisation est imposée par les programmes fédéraux dans l'enseignement gymnasial et professionnel, elle est recherchée pour la scolarité obligatoire. Ces dernières années on s'est efforcé de l'obtenir dans le cadre des régions de la CDIP sans y parvenir complètement. Les tentatives actuelles entreprises au plan suisse permettront sans doute de progresser grâce à l'action du Groupe mathématique de la Commission pédagogique. En organisant son Forum

annuel, le Groupe contribue grandement à dégager le consensus indispensable en favorisant un vaste échange d'opinions ainsi qu'une première coopération lors des travaux préparatoires et la production de documents à l'intention des enseignants.

EXTENSION PROGRESSIVE DE LA RESTRUCTURATION DU DERNIER CYCLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Après les cantons de Genève, de Neuchâtel et du Valais qui ont introduit un cycle d'orientation de manière généralisée dès 1962, 1963 et 1974 respectivement, les cantons de Fribourg et du Tessin, à leur tour, mettent progressivement en place leur cycle d'observation et d'orientation que la loi a prévu de manière généralisée en 1972 (FR) et 1974 (TI).

De même des expériences, sous une forme plus intégrée, sont poursuivies depuis quelques années à Dulliken (SO), à Rolle et Vevey (VD), Genève (Réforme II) et Berne (Manuel). Enfin, la Suisse centrale et plusieurs autres cantons alémaniques s'acheminent vers la création de Centres scolaires coopératifs qui ne seront ni des Cycles d'orientation avec filières distinctes ni des modèles intégrés.

AMÉLIORATION DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Plusieurs cantons ont modifié leur législation relative à la formation des maîtres primaires en portant la durée de cette formation à cinq ou six ans après la scolarité obligatoire et en mettant l'accent sur la formation didactique et pratique. Cet allongement des études a été préconisé par la Commission d'experts «Formation des maîtres de demain»; toutefois son passage dans les faits a été favorisé aussi par la fin de la pénurie des instituteurs qui a même fait place depuis deux ans à une pléthore générale mais très prononcée dans certains cantons.

MEILLEURE LIAISON ENTRE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Après avoir légiféré en matière d'éducation préscolaire depuis 1970, plusieurs cantons ont connu une extension réjouissante de l'éducation des enfants âgés de 4 à 6 ans. Depuis peu on s'est alors davantage préoccupé du passage de ces enfants dans l'enseignement primaire, suivant en cela, du reste, les recommandations du Conseil de l'Europe.

EMILE BLANC
Directeur adjoint du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation

Imprimé en Suisse